Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
FEUILLET 2026-00422
ID : 056-215600081-20260701-107D_2026-DE

Nombre de Conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Votants :	29

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 17 juin 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL, Annie BARTHÉLÉMY

Ont donné procuration : Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY, Armelle LATTARD à Philippe EVEZARD, Daniel GUILLEMOT à Paul HAROCH, Corinne RUYSSEN à Elise FERRY, Sylvie MAHÉO à Valéry JACOB,

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.
Monsieur le Maire informe que la délibération n°10 Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécom – Rue du Lanno – Validation de l'estimation sommaire des travaux est retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal.

107/2026 - PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS SOCIAUX PAR AIGUILLON CONSTRUCTION – L'ALLEE DU GOLFE

Par courrier du 15 janvier 2026, le bailleur Aiguillon Construction a informé la Commune de BADEN de l'obtention d'un agrément pour la construction de quatre logements collectifs liés à l'opération « L'Allée du Golfe » (PLUS, PLAI), à Port Blanc.

Aiguillon Construction sollicite la Commune afin de participer financièrement à la construction de ces quatre logements sociaux, à hauteur de 12.000 euros (soit 3.000 euros par logement) conformément aux dispositions du Plan Local de l'Habitat (PLH) de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA).

En effet, dans le cadre du PLH 2026-2031, approuvé par délibération du Conseil communautaire le 18 décembre 2025, GMVA participe au financement de logements identifiés PLUS et PLAI, sous réserve de la participation financière de la Commune d'implantation des logements.

L'aide accordée par GMVA vient en abondement de la participation accordée par la Commune, celle-ci devant être au moins égale à 3.000 euros par logement PLUS/PLAI.

Vu les articles L.2121-19 et L2122-21 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de GMVA en date du 18 décembre 2025 fixant les modalités de financement des opérations de construction des logements sociaux sur son territoire,

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, Ressources humaines, Stratégie et Développement économique réunie le 15 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'accorder une participation financière, conforme aux dispositions du Plan Local de l'Habitat de GMVA, au bailleur Aiguillon Construction, ou tout autre entité s'y substituant, dans le cadre du programme de construction de quatre logements sociaux en PLUS/PLAI dénommé « L'Allée du Golfe » pour un montant de 12 000 euros ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
FEUILLET 2026-00423
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260701-107D_2026-DE

↳ d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2026 ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 30 juin 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN